

Projet d'établissement

Dispositif MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social)

SOAE – Béziers

2021 – 2025

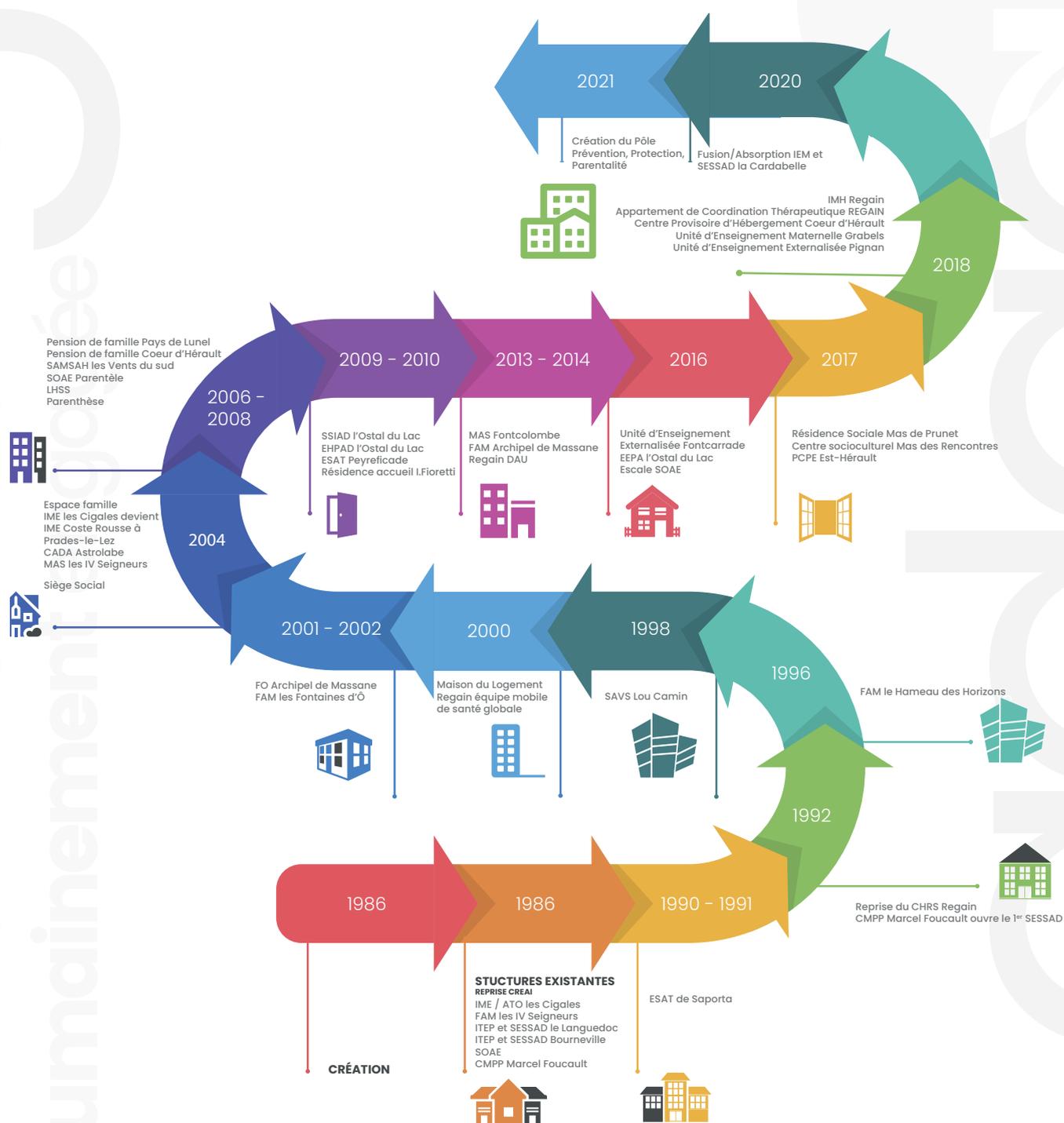


SOM MAIRE

1. L'histoire et le projet de l'Adages	4
2. Présentation de l'établissement	8
a. Projet d'unité Villa Oc et Villa Loti	11
b. Projet d'unité Villa Lo Sosten	22
c. Projet d'unité Service ESCALE	29
d. Projet d'unité Service UNEVOR	38
3. Le bilan du précédent projet d'établissement (objectif par objectif)	48
4. Les orientations stratégiques du projet d'établissement 2021-2025 en cohérence avec le projet associatif	50
5. Méthodologie d'élaboration du projet d'établissement 2021-2025 du nouveau projet d'établissement	51

1. L'histoire et le projet de l'Adages

Issue du CREAI Languedoc-Roussillon, l'association Adages est officiellement née le **27 avril 1985**.



L'Adages décline cette finalité

en trois missions principales

- Accompagner les personnes les plus vulnérables, c'est à la fois les accueillir, les protéger, les soutenir, les soigner, et favoriser leur autonomie, leur inclusion et leur insertion.
- Choisir de développer des réponses adaptées, innovantes en faveur des publics accompagnés.
- Gouverner, diriger, évaluer, rendre compte dans le respect des valeurs démocratiques laïques et respectueuses de la place de chaque acteur dans l'organisation et d'une gestion rigoureuse et désintéressée des moyens qui nous sont confiés.

Chaque année, près de 7000 personnes de 0 à plus de 80 ans, sont accueillies et accompagnées dans les 15 établissements et 22 services adaptés à un public fragile.

Situées dans l'Hérault, les structures sont organisées en **4 pôles** :
Pôle Enfance, Pôle Prévention - Protection - Parentalité, Pôle Adultes handicapés et Personnes âgées, Pôle Social

+ de 1500 professionnels

prennent soin de ces personnes au quotidien pour permettre un mieux-être, et un mieux vivre.

Les salariés de l'Adages ont **pour mission de faciliter l'accès à l'autonomie** pour chacun. Les équipes de terrain sont fortement mobilisées au service des personnes accueillies.

Elle accompagne

depuis plus de 30 ans tout particulièrement :

- Des enfants et adolescents de la petite enfance à 20 ans, en difficulté ou en danger confrontés à des troubles psychologiques, à des difficultés scolaires et/ou à des contextes familiaux compliqués.
- Des personnes en situation de handicap, enfant ou adulte, troubles psychiques, cérébrolésées, polyhandicapées.
- Des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées vieillissantes.
- Des personnes ou des familles, en rupture sociale ayant besoin d'hébergement, d'aide à l'insertion sociale et/ou à la prise en charge de leur santé...

ent engagée



10 engagements prioritaires

sont pris pour les 5 ans de déploiement du projet associatif soit 2019-2024 :

1. Promouvoir les droits fondamentaux des personnes en situation de vulnérabilité
2. Délivrer des prestations de qualité
3. Adapter l'offre d'accompagnement en l'inscrivant dans son environnement
4. Expérimenter pour répondre à de nouveaux besoins
5. Mobiliser des instances associatives en capacité de porter le projet associatif
6. Conforter un management transversal et s'engager à mieux prendre en compte la dimension environnementale dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations.
7. Moduler les ressources humaines au service du projet
8. Optimiser la gestion des ressources financières et du patrimoine immobilier
9. Communiquer sur le sens de notre action et nos savoirs faire
10. Disposer d'un système d'information à hauteur des enjeux

2. Présentation de l'établissement

Historique

Le Dispositif MECS du SOAE s'inscrit dans le Pôle Prévention - Protection - Parentalité de l'Adages au regard des missions qui lui incombent. Créé en octobre 1981, le FAE (Foyer d'Action Educative) du SOAE s'était donné pour projet de répondre aux besoins repérés sur le territoire.

Petite structure de 8 places pour jeunes de 16 à 21 ans, le FAE était autorisé par le Conseil Départemental (Accueil Provisoire, Ordonnance de Placement Provisoire, Contrat Jeune Majeur) et habilité par le Ministère de la Justice (placement direct, placement dans le cadre de l'ordonnance 45, Protection Jeune Majeur).

Au 1er janvier 1988, le FAE s'est doté de deux places d'accueil d'urgence, bénéficiant d'une double habilitation Département et Justice, permettant ainsi l'accueil des enfants et jeunes placés au Service de l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre de la Protection, mais également celui des mineurs relevant de l'Ordonnance 45.

Observant la nécessité de pouvoir proposer aux jeunes majeurs un accompagnement spécifique, le SOAE a créé en 1992, un service d'Hébergement Extérieur, annexé au FAE, permettant un accompagnement de jeunes en chambres en ville, en appartement type F4 et en Foyer de Jeunes Travailleurs.

Après avoir repris, en 2000, la Maison d'Enfants de l'Orangerie (géré par la Ville de Béziers) et crée un Service d'Accueil d'Urgence (SAU), le SOAE, au regard des besoins exprimés et repérés, a ouvert deux autres Villas - la Villa Oc et la Villa Loti - venant compléter ainsi son dispositif d'accueil en Maison d'Enfants.

En 2003, le FAE a été fermé au profit de l'ouverture, la même année, de la Villa Gambetta.

La Villa Gambetta a fait l'objet d'une fermeture en 2010 et le SOAE a ouvert la Villa Lo Sosten en 2011.

En 2013, le Service ESCALE a été créé. Il s'agissait de proposer aux jeunes majeurs un accompagnement vers l'autonomie, via un service de chambres en ville - reprenant ainsi les missions du Service d'Hébergement Extérieur créé en 1992, sous de nouvelles modalités d'hébergement (studios, Foyer de Jeunes Travailleurs).

En 2019 est venu s'annexer au Service ESCALE, le Service UNEVOR, non plus comme une extension d'ESCALE et restant à pérenniser, mais comme un projet spécifique, mutualisé à ce jour avec le Service ESCALE.

Ainsi, le Dispositif MECS du SOAE présente à ce jour une palette de modalités d'accueil et d'hébergement, lui permettant de répondre au mieux aux besoins repérés, mais en ayant conscience de devoir étayer cette palette par des dispositifs spécifiques qui sont en réflexion/projet.

Ces dispositifs pourraient venir compléter l'offre de services en termes de public ciblé et de territorialité.

Les missions du dispositif MECS

Le Dispositif MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) du SOAE a pour mission d'accueillir et d'accompagner les mineurs et jeunes majeurs relevant de la Protection de l'Enfance.

Ces mineurs et jeunes majeurs font l'objet d'une mesure de placement ou de protection administrative :

- Ordonnance de Placement Provisoire (OPP)
- Mesure de placement judiciaire à l'Aide Sociale à l'Enfance
- Contrat d'accueil provisoire (mesure administrative signée entre les responsables légaux du mineur concerné et le Département)
- Contrat de Jeune Majeur (signé entre le jeune majeur et le Département et précisant les objectifs de l'accompagnement).

Le Dispositif MECS accueille une population mixte de 6 à 21 ans, pour une capacité de 48 places.

Le cadre légal et réglementaire

Le Dispositif MECS du SOAE inscrit ses missions dans le cadre légal et réglementaire qui lui incombe, à savoir plus particulièrement :

- L'Article 375 et suivants du Code Civil qui organisent la protection judiciaire des mineurs, dans le cas où « la santé, la sécurité, la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger » et au cas où « les conditions de son éducation sont gravement compromises » ;
- La loi du 2 janvier 2002 dite loi de rénovation de l'action sociale et médico-social ;
- La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance ;
- La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance.

Autorisation

Le Dispositif MECS est un établissement autorisé par le Conseil Départemental et la Préfecture de l'Hérault par arrêté du 9 juillet 2007 pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 8 juillet 2022.

Il procèdera, au 1er trimestre 2021, à la demande de renouvellement de cette autorisation.

Évaluation interne et externe

Le Dispositif MECS du SOAE a procédé, selon le cadre du calendrier réglementaire, aux démarches d'évaluation interne et externe de ses structures et services, soit une évaluation interne en 2010, une évaluation externe en 2014, une évaluation interne en 2019 et enfin une évaluation externe en 2020, dont le rapport a été adressé aux organismes de tutelles.

L'organisation du dispositif MECS du SOAE-ADAGES

A ce jour, le Dispositif MECS du SOAE se décline en trois unités d'accueil et deux services :

- **La Villa Oc**
- **La Villa Loti**
- **La Villa Lo Sosten**
- **Le Service ESCALE**
- **Le Service UNEVOR**

a. Projet d'unité

La villa OC et la villa LOTI

a. Projet d'unité

La villa OC et la villa LOTI

Le public accueilli

Les Villas Oc et Loti accueillent des enfants âgés de 6 à 13 ans (Villa Oc) et de 13 à 15 ans (Villa Loti) présentant des difficultés d'ordre sociale et/ou psychologique liées à un environnement ou une situation familiale complexe. Les enfants accueillis sont orientés par la Direction Enfance Famille dans le cadre d'un accueil judiciaire ou administratif.

Les conditions d'admissibilité :

Une attention particulière est portée à la proximité de la Maison d'Enfants avec le lieu de vie habituel de l'enfant et de sa famille.

Les Villas Oc et Loti accueillent des enfants de l'ensemble du territoire de l'Hérault mais ont pour priorité de répondre aux besoins du territoire du Biterrois et du Haut-Languedoc et de l'Ouest du département, ceci afin de maintenir l'enfant et/ou l'adolescent dans son environnement naturel.

Le Service veille à la continuité de la scolarité, des activités périscolaires, des liens familiaux et du tissu social du jeune. Néanmoins, en 2020, on peut noter que neuf mineurs sont suivis par sept RTEF (Responsables Territoriaux Enfance Famille) différents. Cet éclatement des prises en charge demande une adaptation quotidienne en termes d'accompagnement et de travail avec les familles.

Les limites de l'établissement en termes d'admissions :

L'établissement n'est pas équipé pour répondre à certaines demandes d'admission, qui concerneraient :

- 1) Des jeunes nécessitant des soins réguliers (surveillance médicale constante) et ceux présentant des troubles psychiatriques non stabilisés ;
- 2) Des jeunes présentant des conduites de violence extrême ;
- 3) Des jeunes présentant des conduites de mise en danger majeure pour eux-mêmes.

Profil et particularité du public accueilli :

Les Villas Oc et Loti accueillent des enfants aux problématiques hétérogènes et complexes pouvant prendre plusieurs formes comme :

- Des troubles de l'attachement : ils se caractérisent par des désordres émotionnels et comportementaux, des désordres dans les interactions sociales dus à un échec de l'attachement relatif aux besoins primaires lors de la petite enfance ;
- Des troubles de la conduite, qui se manifestent comme des comportements récurrents, persistants, dans lesquels l'enfant bafoue les droits d'autrui ou le principe des règles de conduite et des normes sociales ;
- Des troubles de la personnalité : les enfants et adolescents agissent de manière non conforme aux règles, souvent en réaction à des faits de maltraitance vécus pendant l'enfance.
Ces enfants adoptent un comportement de défiance vis-à-vis de l'adulte ou du groupe.

Les conséquences de ces troubles sont de plusieurs ordres :

Cognitif et/ou instrumental : difficultés d'apprentissage, déficiences intellectuelles, troubles de l'attention... ;

Social : troubles de la relation, troubles de l'identité, sentiment d'échec, répétition, conflit, agressivité, repli sur soi, passivité...

Comportemental : dépression, somatisation, difficulté à intérioriser les règles et les interdits, défaut de contrôle, conduites addictives...

Ces troubles viennent impacter directement le quotidien de l'enfant et de l'adolescent, sa vie relationnelle et en collectivité, sa capacité à gérer ses émotions, son vécu, son histoire familiale, son trajet de vie, sa manière d'appréhender son projet d'accueil et d'accompagnement à la Villa.

a. Projet d'unité

La villa OC et la villa LOTI

Le travail avec les familles

Les premières rencontres avec la famille ont lieu lors de la réunion d'admission. L'objectif de cette première rencontre est de poser les bases d'un travail de collaboration avec les familles en clarifiant les objectifs du placement et en réassurant la place des parents dans l'accompagnement. Chaque fois que possible, il s'agit pour l'équipe de faire alliance avec la famille autour du projet de l'enfant et de rechercher son adhésion dans l'accompagnement proposé.

Par la suite, l'équipe assure une communication régulière (téléphone, mail, courrier) avec la famille pour les associer, les convier ou les informer des différents objectifs opérationnels et des actions proposées concernant le projet personnalisé d'accompagnement de leur enfant (scolaire, santé, vie quotidienne, loisirs, organisation des droits de visite et d'hébergement, etc...) et leur propose des rencontres trimestrielles pour faire un point sur la situation de ce dernier.

L'équipe éducative associe systématiquement les parents - si l'ordonnance de placement le permet - aux rendez-vous scolaires et médicaux de leurs enfants. Ces phases sont importantes puisqu'elles influent sur l'investissement de l'enfant ou du jeune dans son placement et l'éloigne du conflit de loyauté.

Les éducateurs des deux Villas travaillent en collaboration avec l'éducateur référent du STEF (Service Territorial Enfance Famille) concernant la répartition des rôles en ce qui concerne le travail avec les familles. Ce dernier est chargé de l'élaboration des calendriers de visites mais surtout du travail autour de la parentalité.

Il est fait état, sur les Villas, d'une augmentation d'enfants aux problématiques familiales très complexes. L'absence ou l'irrégularité de liens avec la famille ont des conséquences importantes sur l'état émotionnel des enfants et jeunes de cet âge.

Les absences de droits de visites et d'hébergement conduisent l'effectif des Villas à être souvent complet, ne permettant pas, lors des week-ends et vacances, de proposer des temps plus privilégiés, plus individualisés, répondant aux attentes et besoins des enfants et jeunes accueillis.

Un travail étroit doit être fait avec les STEF pour organiser des séjours relais pour les week-ends et les vacances, leur permettant ainsi d'investir de façon plus sereine leur placement et prévenir les passages à l'acte.

Concernant les enfants bénéficiant de droits de visites et d'hébergement, le travail de l'équipe tend à préparer avec les parents les temps de retours au domicile.

Cependant, il apparait un besoin de pouvoir favoriser et créer davantage de temps enfant/parent/éducateur permettant d'être ainsi au plus près des problématiques familiales.

Ces temps organisés par le biais, par exemple, de week-ends ou de temps de vacances, semblent indispensables pour travailler la relation parents/enfants qui a conduit, à un moment donné, à la mesure de placement.

a. Projet d'unité

La nature de l'offre de service et son organisation

La Villa d'OC a déménagé à MONTADY depuis novembre 2019.

Cette villa située en périphérie du village est entourée de vignes et dispose d'un grand jardin. La Villa dispose de 8 chambres dont 2 chambres doubles et 4 salles de bain. Elle peut accueillir 9 enfants et dispose d'une place d'urgence permettant d'accueillir des enfants sur des périodes d'un mois reconductible 1 fois.

En ce qui concerne la Villa Loti, qui accueille les plus grands, elle a fait l'objet d'une extension par le rachat d'une villa contigüe – des travaux de réaménagement permettant ainsi une superficie plus grande et des locaux plus adaptés.

Le protocole d'admission :

Lorsqu'une place se libère, le chef de service informe le SEM (Service Etablissements et Moyens) qui lui envoie des formulaires de demande d'admissions (FDA).

Une rencontre de préadmission est alors organisée. C'est un temps particulièrement important pour préparer l'arrivée de l'enfant ou du jeune dans la Villa.

Elle se déroule au siège du SOAE en présence du chef de service, de l'éducateur référent du STEF, de l'éducateur référent de la Villa et du psychologue du Service.

Un maximum d'informations doit être recueilli à ce moment-là sur le contexte et le motif de placement, le parcours et la situation familiale, la situation scolaire du jeune, ses centres d'intérêt, son rapport au collectif, son état de santé, etc...

A l'issue de cette réunion de préadmission, une réunion d'admission est organisée au Siège du SOAE en présence de l'enfant, de la famille, du chef de service, de l'éducateur référent du STEF, de l'éducateur référent de la Villa et du psychologue du Service.

Ce temps permet de présenter le Dispositif MECS du SOAE et la Villa à l'enfant et sa famille, puis de rappeler le contexte et le motif de placement.

Une présentation du cadre d'accueil, d'un point de vue organisationnel et éducatif, est également effectuée. Une date de visite de la Villa est alors prévue ainsi qu'une date d'accueil définitif sur la Villa. Un contrat de séjour est signé dans le mois suivant l'accueil de l'enfant.

La référence éducative :

L'éducateur se voit confier, en plus du travail quotidien dans lequel il doit faire preuve de polyvalence, le suivi individuel de deux enfants ou adolescents de la Villa.

Le référent a pour mission de coordonner l'accompagnement de l'enfant ou de l'adolescent concerné (santé, scolarité, vie sociale...) en lien avec les parents, les différents professionnels de la Villa, les STS (Service Territorial des Solidarités) et les partenaires.

Il est également responsable de la rédaction du Projet Personnalisé d'Accompagnement et des rapports d'échéance.

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement :

La loi du 2 janvier 2002 réformant l'action sociale et médico-sociale a renforcé le droit des usagers, elle introduit le terme de projet d'accueil et d'accompagnement, qualifiant de co-construction la démarche de projet entre la personne accueillie/ accompagnée, ses représentants légaux et l'établissement.

La loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance a introduit dans le Code de l'action sociale et des familles les dispositions de l'article 3 de la Convention internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) en posant « l'intérêt de l'enfant, la prise en compte de ses besoins et le respect de ses droits devant guider toute décision le concernant ».

Elle a conforté leur place dans le dispositif de manière à trouver un équilibre entre la protection due à l'enfant et le respect de l'autorité parentale.

Les Villas Oc et Loti – conformément aux dispositions légales et réglementaires – mettent en place un Projet Personnalisé d'Accompagnement pour chaque mineur accueilli, en lien avec sa famille.

Ce « PPA » répond aux exigences en termes de co-élaboration, co-construction, co-évaluation. Il s'élabore au regard du cadre (administratif ou judiciaire) du placement, repère les besoins, recueille les attentes.

a. Projet d'unité

La villa OC et la villa LOTI

Rapports éducatifs et rapports d'échéance :

Un mois avant la date prévue d'échéance de la mesure éducative, le professionnel référent rédige un rapport d'échéance à destination du STEF et du Magistrat pour enfants concernés.

Ce document fait apparaître un bilan de l'évolution de la situation de l'enfant ou de l'adolescent et de l'état d'avancement des objectifs visés. Pour conclure, il fait apparaître les préconisations concernant la suite à donner en terme d'accompagnement éducatif.

Les notes d'informations :

Les notes d'informations permettent de faire remonter aux RTEF concernés toute information jugée importante concernant la situation familiale du jeune, les éléments inquiétants et les possibles passages à l'acte ou comportements préoccupants.

Cette note permet d'articuler un travail de cohérence entre la villa et les STS afin d'adapter la prise en charge des enfants et adolescents au plus proche de leur problématique et de leurs besoins.

Les réunions :

Une réunion hebdomadaire est organisée au sein de chaque Villa en présence du chef de service, du psychologue, des éducateurs, de la maîtresse de maison et des surveillants de nuit, dans la mesure du possible.

Ces réunions, animées par le chef de service, permettent de traiter les informations et les organisations quotidiennes concernant le bon fonctionnement de la Villa. Elles sont également le lieu de réflexion et d'élaboration concernant les situations des jeunes accueillis.

Elles sont également le lieu d'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement.

La réunion de groupe :

Une réunion de groupe avec les enfants et adolescents est organisée toute les semaines sur chaque Villa. Cette réunion est un espace de parole indispensable pour favoriser des dynamiques de groupes positives.

C'est un lieu où la parole des enfants et adolescents est encouragée. Ces réunions leur permettent de faire des propositions de repas, de goûter, d'activité, d'adaptation des règles de vie en collectif, qui sont systématiquement prises en compte par l'équipe éducative.

L'objectif de cette instance est de permettre aux enfants et aux adolescents accueillis d'investir au mieux le lieu de placement.

Le Conseil de la Vie Sociale :

Le Conseil de la Vie Sociale du Dispositif MECS doit faire l'objet d'une réappropriation et d'une réorganisation, au regard des publics accueillis.

L'analyse des pratiques professionnelles :

Le SOAE a mis en place une analyse des pratiques pour les professionnels avec un intervenant extérieur.

a. Projet d'unité

La villa OC et la villa LOTI

Les principes d'intervention

- Une vie quotidienne réfléchie
- Un travail sur la gestion des émotions
- Une réponse aux besoins affectifs des enfants confiés
- Un accompagnement visant à rendre l'enfant et l'adolescent acteur de son projet
- Un rythme de vie en adéquation avec les besoins de l'enfant et de l'adolescent
- Un travail sur l'autonomie - Un savoir-vivre dans un collectif
- Un savoir prendre soin de soi (réhabilitation de l'image de soi)
- Un soutien dans l'évolution scolaire ou socio-professionnelle
- Une construction et un développement de la vie sociale du mineur accueilli
- Une prévention et une gestion des addictions
- Un travail avec les familles
- Un soutien psychologique

Les professionnels et les compétences mobilisées

L'équipe pluridisciplinaire **est constituée de la manière suivante :**

- 0,50 ETP chef de service par Villa
- 0,39 ETP psychologue par Villa
- 4,00 ETP éducateurs spécialisés pour les deux Villas
- 6,00 ETP moniteurs éducateurs pour les deux Villas
- 3,0 ETP maitresses de maison
- 4,77 ETP surveillants de nuit pour les deux Villas

Les partenariats-réseaux

L'équipe pluridisciplinaire développe un partenariat-réseau autour des besoins fondamentaux de l'enfant et du jeune accueilli, sur des volets tels la santé, la scolarité, les relations avec la famille, la vie sociale, l'accès à l'autonomie.

Sur ces volets, plusieurs actions sont menées et font l'objet d'un projet de développement. Il en est ainsi de la santé, les enfants et jeunes accueillis sur les Villas présentant d'importants besoins en termes de santé, de prévention, de soutien psychologique.

Concernant la scolarité, l'équipe éducative est dans une dynamique de travail très engagée avec les institutions scolaires et les organismes d'insertion professionnelle. En effet, nous accueillons souvent sur les Villas des enfants et des adolescents aux difficultés scolaires certaines qui nécessitent un travail de collaboration étroite avec les établissements scolaires pour prévenir tout risque de rupture.

L'action quotidienne des éducateurs est bien d'accompagner les jeunes dans une scolarité adaptée à leurs compétences, leurs appétences et leurs besoins. Un travail de bilan et d'orientation est souvent engagé en collaboration avec la famille, les établissements scolaires, les STS, pour permettre aux enfants et adolescents de stopper une spirale d'échec scolaire.

En matière d'insertion, l'éducateur est un élément moteur pour remobiliser les jeunes en rupture scolaire vers de nouveaux projets préprofessionnels. Cette remobilisation passe par des mises en situations professionnelles, des orientations vers la Mission Locale d'Insertion et autres organismes.

L'équipe a des projets en termes d'accès aux loisirs, de développement culturel, de vacances apprenantes.

Par ailleurs, elle travaille actuellement sur un projet d'aménagement du jardin de la Villa d'Oc pour en faire un espace de relaxation et de travail sur les émotions, ainsi qu'un espace de rencontre entre parents/enfants et éducateurs.

b. Projet d'unité
La villa Lo Sosten

Le public accueilli

La Villa Lo Sosten accueille et accompagne des jeunes gens et jeunes filles de 16 à 18 ans, bénéficiant d'une mesure de placement dans le cadre judiciaire ou administratif, mais également des jeunes majeurs bénéficiant d'un Contrat Jeune Majeur (CJM).

La Villa Lo Sosten tient à disposition du SEM ses places disponibles.

L'admission se fait sur des critères relevant de l'âge et du profil du jeune – ce dernier devant répondre de la capacité à s'intégrer dans un groupe, à vivre en collectivité.

Elle fait l'objet d'une procédure interne : après réception de la fiche d'admission, la situation est étudiée par le chef de service, la psychologue et un lien est fait avec les partenaires (Agences et DEF). La situation est présentée à l'équipe, puis le jeune et sa famille sont reçus avec l'éducateur d'agence pour leur présenter le projet.

Après ces échanges, c'est le directeur du SOAE qui valide l'admission. Dès la décision d'admission, l'accueil du jeune est programmé et le référent du jeune est nommé.

A son arrivée, le jeune est attendu par les jeunes qui sont informés de son arrivée et le professionnel en poste qui aura préparé sa chambre.

Après un temps d'installation, le jeune est informé des règles de vie, du règlement de fonctionnement de la Villa. L'éducateur répond à ses questions.

Les premiers temps de l'accueil font l'objet d'une attention toute particulière de l'équipe éducative afin de permettre au jeune accueilli de se repérer, de s'intégrer dans le groupe, de s'investir.

L'éducateur est à l'écoute des difficultés énoncées ou des souffrances repérées.

L'accueil du jeune est marqué par un temps collectif fort afin que ce dernier se sente « accueilli ».

b. Projet d'unité

La villa Lo Sosten

Le travail avec les familles

Il convient de préciser que les jeunes accueillis sur la Villa Lo Sosten ont souvent des parcours d'enfants placés, voire des parcours de ruptures successives. Ils peuvent également être accueillis suite à une crise familiale et/ou la nécessité d'un éloignement du milieu naturel.

Le travail avec la famille est un axe de travail de la prise en charge du jeune. Pour autant, ce travail ne peut se faire que si celles-ci sont partie prenante, tout comme les jeunes accueillis.

Le travail avec les familles ne peut se faire que pour autant celles-ci soient partie prenante – tout comme les jeunes accueillis.

En effet, souvent se posent les difficultés de l'histoire familiale et celle-ci peut être un frein au maintien ou à la reprise de liens.

Ces difficultés, ces ruptures du lien sont à accompagner car elles peuvent constituer une entrave au processus d'autonomie des jeunes accompagnés, constituer des souffrances psychiques, une désaffection de son identité en tant que sujet.

Lorsque les familles sont présentes et affirment leur volonté de participer à la construction du projet du jeune concerné, les modalités de collaboration sont réfléchies en amont et peuvent se concrétiser dans le projet d'accompagnement (santé, scolarité, insertion professionnelle, vie sociale...).

Elles viennent directement intégrer le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) qui est proposé au jeune en termes de co-élaboration et de co-construction.

Le professionnel référent du jeune est garant de la co-élaboration, de la co-construction et de la co-évaluation de ce Projet Personnalisé d'Accompagnement. Il est également l'interlocuteur privilégié du jeune et de sa famille, ainsi que des partenaires.

La nature de l'offre de service et son organisation

La Villa Lo Sosten offre un service d'accompagnement à l'autonomie sur les différents aspects de la santé, la scolarité, l'insertion professionnelle, la vie sociale, la famille.

Il s'agit d'accompagnement au mieux les jeunes accueillis au regard de leurs parcours, de leurs difficultés, de leurs compétences, de leurs souhaits afin qu'ils acquièrent de l'autonomie et se projettent dans leur vie d'adulte en devenir.

Pour ce faire, une équipe pluridisciplinaire est présente, **constituée par :**

- 0,25 ETP de chef de service
- 0,20 ETP de psychologue
- 2,00 ETP d'éducateur spécialisé
- 1,69 ETP de moniteur éducateur
- 2,38 ETP de surveillant de nuit
- 0,10 ETP d'agent d'entretien des locaux

La Villa Lo Sosten siège dans une maison située en milieu urbain, au centre de BEZIERS. Elle fonctionne en continue, 24 h /24 et 365 jours par an.

Les plannings horaires des professionnels répondent aux besoins des missions et des jeunes accueillis.

b. Projet d'unité

La villa Lo Sosten

La Villa Lo Sosten est en réflexion sur un possible élargissement de son offre de service et sur l'ajustement de son organisation en conséquence.

En effet, les professionnels constatent un écart important entre l'accompagnement proposé par l'accueil en collectif et celui proposé par un service qui accueille les jeunes en appartement.

En effet, l'approche de la majorité, pour certains, est source d'inquiétude, particulièrement lorsqu'il s'agit de se retrouver seul en appartement avec un éducateur qui n'aura pas la même proximité.

Ainsi, les professionnels peuvent observer en conséquence des difficultés à se projeter. En effet, la prise d'autonomie – pour des jeunes aux parcours parfois chaotiques, faits de ruptures successives venant entacher le processus identitaire, l'image de soi, la sécurité affective – vient rappeler les fragilités intérieures, vient raviver un manque de confiance en soi et en l'autre, un sentiment de solitude, voire d'abandon.

Ainsi, il apparaît aujourd'hui comme une évidence, une nécessité absolue, de pouvoir proposer à ces jeunes une préparation à leur prise d'autonomie. Cette préparation, si elle tente déjà de se faire dans un collectif, est insuffisante, dans le sens où les jeunes, à la veille de leur autonomie, n'ont jamais « expérimenté » cette prise de distance, cette solitude.

Ainsi, la « mise en situation » de ces jeunes serait nécessaire, pour les accompagner dans leur prise d'autonomie, tout en les faisant bénéficier d'une proximité éducative et d'un soutien nécessaires. Pour cela, la Villa Lo Sosten a pour projet d'ajuster son offre de service en créant un projet « **appartements de semi-autonomie** ».

Les jeunes pris en charge dans ce cadre bénéficieraient ainsi d'un accueil en studio adjacent à la villa, tout en restant accompagné par l'équipe pluridisciplinaire. Les trois grands volets de cet accompagnement resteraient les mêmes que ceux proposés à l'accueil, à savoir : la santé (physique et psychique), l'insertion sociale et l'insertion professionnelle. Ce projet de « semi-autonomie » permettrait ensuite l'orientation de ces jeunes, mieux préparés, vers des services d'accompagnement extérieurs.

La décision d'un déménagement de la Villa Lo Sosten dans un nouveau quartier de la ville et dans de nouveaux locaux permettra la mise en place de ce projet expérimental.

Les principes d'intervention

La Villa Lo Sosten intervient au bénéfice des jeunes accueillis, dans leur accompagnement vers l'autonomie. Il s'agit tout d'abord d'accueillir le jeune et d'évaluer ses besoins, ses difficultés, ses compétences afin de pouvoir élaborer avec lui un Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Ce projet d'accompagnement contient plusieurs volets, qui sont autant de champs à investiguer et à travailler au regard des besoins repérés :

- **Le champ de la santé :** il s'agit là de la santé physique et psychique des jeunes accueillis. A leur arrivée, les jeunes présentent des besoins importants en termes de santé et en termes d'accompagnement. Une visite médicale est systématiquement programmée dès l'arrivée du jeune. Il s'agit de faire le point global sur sa santé, d'évaluer les besoins en termes de soins. Certains peuvent nécessiter un suivi spécialisé répondant à leurs addictions ou difficultés. D'autres peuvent bénéficier d'une prise en charge en musicothérapie ou en art-thérapie. Enfin, il s'agit aussi d'accompagner les jeunes accueillis concernant leurs habitudes de vie en termes d'alimentation, de gestion du sommeil, de conduites à risque (sexualité, addiction, toxicomanie...)
- **Le champ de l'insertion professionnelle :** il convient de faire le point sur le parcours scolaire ou professionnel du jeune et de veiller soit à la reprise, soit à la poursuite de ses études, soit à une orientation ou une insertion professionnelle. Certains jeunes accueillis relèvent du milieu dit « protégé ». Un dossier d'orientation MDPH est alors constitué, si le jeune ne bénéficie pas encore d'une notification d'orientation. Il s'agit ensuite de trouver avec lui un possible lieu d'accueil en milieu protégé (hébergement et travail, hébergement ou travail). Ces jeunes exigent un accompagnement soutenu après une évaluation de l'équipe, en lien avec différents partenaires. Certains d'entre eux peuvent, enfin, bénéficier de structures adaptées (Mission Locale, CREF...)
- **Le champ de l'insertion sociale :** les jeunes accueillis, au regard de leurs parcours de vie respectifs, de leurs expériences parfois douloureuses ou regrettables, ont parfois de grandes difficultés à s'insérer dans le tissu social, la vie en société. Ils ont besoin de l'accompagnement et le soutien des professionnels en termes d'assurance personnelle, de connaissance de leurs droits et devoirs, de leur inscription dans un tissu social local.

Cette difficulté d'inscription est d'autant plus difficile que le jeune est seul ou en rupture de sa famille, ou si celle-ci est elle-même inscrite dans la marginalité et/ou la déviance. Les professionnels veillent à l'inscription des jeunes accueillis dans des clubs sportifs, des associations culturelles, des groupes musicaux ou artistiques et soutiennent les jeunes dans leurs propositions d'activités collectives, d'actions solidaires et d'organisation de séjours en dehors de la MECS...

Les professionnels et les compétences mobilisées

L'équipe pluridisciplinaire est composée de professionnels qualifiés. Leurs compétences et leurs expériences viennent enrichir la pensée collective dans les échanges interdisciplinaires et permettent ces « regards croisés » nécessaires à l'évaluation de toute situation.

Pareillement, les compétences mobilisées répondent aux besoins des jeunes accueillis en termes d'accompagnement.

L'équipe pourrait s'enrichir des compétences d'une Conseillère en Economie Sociale et Familiale, ce qui permettrait de renforcer l'accompagnement en termes de gestion budgétaire, d'accès au droit commun et du quotidien.

Les partenariats-réseaux

Le travail avec les partenaires et le réseau permettent de travailler en synergie et de mieux appréhender et accompagner le projet du jeune accueilli.

Le Dispositif de la MECS ne détient pas à ce jour de partenariat conventionné, mais les partenaires existants sont opérationnels, tant dans le domaine de la santé que sur les volets de l'insertion professionnelle et sociale.

La Villa Lo Sosten a pour projet de développer et renforcer son partenariat afin d'optimiser ses actions d'accompagnement, notamment en termes de soins et d'insertion professionnelle et sociale et de répondre ainsi à ses missions.

c. Projet d'unité

Service ESCALE

c. Projet d'unité

Service ESCALE

Le public accueilli

Le Service ESCALE accueille des jeunes de 17 à 21 ans, population mixte, répondant au besoin de plus en plus important sur le territoire d'un accueil et d'un accompagnement pour cette tranche d'âge.

Les jeunes accueillis ont des attaches familiales précaires ou inexistantes, présentant une ou plusieurs problématiques.

La prise d'autonomie et l'insertion sociale sont les premiers objectifs à fixer pour cette population souvent en marge et vulnérable.

Il est à noter que les orientations des politiques publiques et sociales ont intégré cet état de fait, le soutien et l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie constituant une des dispositions prises par l'Etat au regard des constats effectués.

Ainsi, le projet du Service ESCALE se donne pour mission de répondre aux besoins en mettant en place des dispositifs spécifiques s'adressant aux adolescents et jeunes majeurs en termes d'accession à l'autonomie.

Le Service ESCALE accueille des jeunes bénéficiant d'une mesure de placement administrative ou judiciaire ou d'un contrat jeune majeur. Il s'agit de mineurs proches de la majorité ou de jeunes majeurs.

Les jeunes sont accueillis à l'issue d'un placement en MECS, d'un placement chez un assistant familial ou suite à une rupture de lien ou un conflit important avec leur famille.

Certains jeunes sont en rupture sociale et familiale, dans une situation de grande détresse familiale, psychologique et souvent en questionnement quant à leur projet d'insertion et leur passage à la vie de jeune adulte.

Le travail avec les familles

Le travail avec les familles est directement lié à la problématique familiale du jeune accueilli, à son parcours. Il est un élément important concourant à l'élaboration de son Projet Personnalisé d'Accompagnement. En effet, il s'agit de repérer et d'identifier les besoins, les attentes, les objectifs, les moyens d'intervention de part et d'autre.

Certains jeunes ont des liens avec leurs familles, pour d'autres, ces liens sont rompus, voire inexistantes. Il s'agit donc pour le jeune de « faire avec », sous-entendu faire avec l'absence.

Le travail de l'équipe pluridisciplinaire, en lien avec les éducateurs d'Agences, est essentiel et trouve là un des points culminants de ses missions.

La place du psychologue est également essentiel car le jeune est souvent en souffrance, en révolte, dans un processus abandonnique, ce qui vient entraver son image de soi, son projet de vie.

Il s'agit donc de prendre en compte la complexité du processus de l'adolescence, de veiller à une analyse des paradoxes émergents, voire des contradictions concernant le désir d'accès et la peur de l'autonomie, la revendication d'une indépendance et le déni des difficultés, l'ambivalence de la relation à l'autre consécutive d'une construction identitaire mise à mal.

Il s'agit alors de travailler l'histoire familiale avec le jeune, pour autant que celui-ci soit prêt, soit d'accord. En effet, le plus souvent une pathologie du lien est à l'origine de la rupture de ce dernier.

Pour les jeunes qui ont un long parcours de placement, notamment en famille d'accueil, il s'agit de travailler la notion d'« affiliation ».

Ce travail est essentiel car il vient mettre des mots sur une blessure, une incompréhension réciproque, un malentendu à l'origine de la rupture de ce lien – qui vient souvent en répétition d'une première rupture.

c. Projet d'unité

Service ESCALE

La nature de l'offre et son organisation

Le Service ESCALE a une capacité d'accueil de 18 places. La mission principale du Service ESCALE est l'insertion sociale et professionnelle des jeunes accueillis afin de les préparer à leur autonomie.

Le Service ESCALE tient à reconstituer un environnement favorable à l'apprentissage de l'autonomie pour chaque jeune accueilli. En effet, les jeunes accueillis ont un développement personnel entravé par des difficultés sociales lourdes. Ces difficultés peuvent contrarier voire empêcher un parcours d'insertion.

Ainsi, le Service ESCALE tient à reconstituer un environnement favorable à l'apprentissage de l'autonomie afin de permettre à ces jeunes d'appréhender leur avenir de manière progressive et apaisée.

Pour ce faire, le Service ESCALE bénéficie d'une équipe pluridisciplinaire et de locaux sis dans une Villa mutualisée avec le Service UNEVOR.

Il déploie également **un parc de logements en ville qui se décline en :**

- 2 appartements T3
- 5 appartements T2
- 5 studios
- 3 studios en Foyer de Jeunes travailleurs

Tous les logements se situent principalement dans le centre-ville de BEZIERS (regroupés pour certains dans une résidence).

Les locaux du service Escale se situent à BEZIERS, au sein d'une villa d'habitation de type T5. Ils se composent de deux bureaux éducatifs, un bureau pour le chef de service et un bureau pour le psychologue.

Une grande pièce à vivre permet d'accueillir les jeunes sur des moments de vie quotidienne. Elle constitue également un lieu de réunion. S'y adjoint une cuisine pour élaborer des temps de repas, un jardinet et un garage dans lequel les jeunes peuvent venir entretenir leur linge, l'entreposer. Ce garage comprend aussi un petit vestiaire, un peu de matériel de secours, de cuisine et d'hygiène et un local pour scooter et vélos.

Les principes d'intervention

L'équipe pluridisciplinaire est attentive aux demandes de contacts, de liens avec les jeunes accompagnés, particulièrement ceux qui sont en rupture sociale et familiale totale. Des rencontres et des contacts téléphoniques s'effectuent alors sur un rythme soutenu. Il s'agit d'écoute, de soutien moral, de conseil et d'aide à la décision.

Les temps de rencontre et d'échange portent sur toute problématique, que ce soit d'ordre administratif, matériel, organisationnel ou personnel.

Ces temps de rencontre se font sous forme de visites à domicile, de rencontres au siège du Service ESCALE, à l'extérieur. Le choix du lieu de la rencontre est lié à son objectif, sa visée.

A son issue, de nouveaux objectifs d'accompagnement peuvent être retenus.

Des temps d'activités collectives sont également proposés régulièrement comme médian et support à la relation éducative. Ils accompagnent aussi la perception et l'analyse des potentialités du jeune à être en interaction avec des extérieurs, à être en relation avec le groupe de pairs. Éléments constitutifs de l'élaboration de son projet d'accompagnement, différentes activités et thématiques peuvent être proposées par l'équipe éducative (culturel, sportive, culinaire, soin...), ou découler de propositions des jeunes mobilisés. Il s'agit pour eux de devenir acteurs de leur accompagnement.

Ces temps de rencontre ou temps d'activités sont aussi des espaces de parole. Ils sont l'occasion, pour le jeune, d'aborder certains sujets, d'exprimer ses souhaits, de faire part de ses difficultés, d'énoncer des projets, de requérir des conseils ou des accords.

En effet, le Service ESCALE accueille des mineurs dès 17 ans ou des jeunes majeurs qui quittent leur famille naturelle ou en sont séparés depuis un certain temps (placement, ruptures successives voire errance).

Ces jeunes sont en difficultés multiples, en souffrance, certains d'entre eux ayant vécu des conflits familiaux importants, de la maltraitance physique et/ou psychologique.

c. Projet d'unité

Service ESCALE

Il est à noter que ces entretiens sont effectués de manière soutenue si la situation du jeune le nécessite.

Pour la majeure partie des jeunes, l'approche des 21 ans est source d'angoisse et il convient pour les professionnels de s'assurer que la fin de l'accompagnement liée à la fin du contrat jeune majeur soit suffisamment préparée en amont, afin de ne pas mettre le jeune en difficulté à sa sortie.

Il s'agit ainsi que le jeune puisse repérer en amont de sa sortie les relais possibles et les interlocuteurs potentiels sur les volets essentiels de sa vie d'adulte.

Il s'agit pour les professionnels de repérer en amont les freins à la prise d'indépendance du jeune majeur, que ceux-ci soient d'ordre matériel, financier, psychologique, affectif...

En cela, le rôle du psychologue, en soutien du projet d'accompagnement, prend tout son sens. Il propose, en accord avec l'équipe et le jeune, des rencontres à ce dernier, permettant ainsi de repérer les fragilités de celui-ci et d'apporter des propositions.

Le rôle spécifique de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale permet au jeune :

- Un accompagnement à l'habitat
- Un accompagnement à la santé et à l'alimentation
- Un accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle
- Un accompagnement administratif
- Un accompagnement budgétaire

L'accompagnement du jeune s'appuie sur une relation éducative fondée sur l'écoute, l'échange, la reconnaissance et le respect de l'autre.

Le processus d'autonomie repose sur le passage de cette interaction à une intersubjectivité – le jeune majeur ayant acquis la maturité nécessaire pour lui permettre de devenir acteur de son projet de vie, acteur responsable.

Pour cela, la notion de « référence » est importante et a une fonction symbolique et structurante pour le jeune accompagné.

C'est dans ce rapport à la référence que le jeune va pouvoir se (re)construire, ce rapport à l'autre devenant signifiant et porteur de sens.

La notion de référence introduit ce processus langagier dans la relation à l'autre et structure son rapport au monde (le groupe, la société), permet le tissage du lien social mis à mal dans son parcours de vie.

Dans son travail d'évaluation et d'accompagnement, l'équipe pluridisciplinaire définit trois phases concernant l'accompagnement à l'autonomie, selon des critères bien définis.

Ces trois phases sont successives et contiennent des objectifs à atteindre, qui sont évalués à chaque étape, selon un référentiel précis.

Il s'agit là d'évaluer au mieux les difficultés rencontrées, les besoins, les compétences, afin d'affiner un Projet Personnalisé d'Accompagnement au plus juste de la situation du jeune accompagné.

Les trois phases sont des phases évolutives et déterminées dans le temps par la problématique du jeune.

Elles peuvent se définir ainsi :

Phase 1 : accueil – observation

Phase 2 : accompagnement projet

Phase 3 : accompagnement administratif

Elles font chacune l'objet d'une évaluation de l'équipe avec le jeune.

Il est également à noter que l'accueil des jeunes peut se faire de 9 h 00 à 22 h 00 sur le Service Escalé.

Des astreintes éducatives sont mises en place, de 18 h 00 à 9 h 00 du matin, 7 jours sur 7, en roulement avec les professionnels du Service UNEVOR.

Enfin, le Service ESCALE s'est doté de procédures concernant l'admission, l'accompagnement et l'évaluation de l'autonomie des jeunes.

c. Projet d'unité

Service ESCALE

Les professionnels et compétences mobilisées

Le Service ESCALE est composé d'une équipe pluridisciplinaire qui se décline de la manière suivante :

- 1,00 ETP chef de service
- 0,37 ETP psychologue
- 2,00 ETP éducateur spécialisé
- 1,00 ETP conseillère en économie sociale et familiale

Cette équipe pluridisciplinaire est « le garant opérationnel du processus d'évaluation » (ANESM – 2013), ces professionnels recueillant des informations, produisant des analyses, élaborant des hypothèses, proposant des objectifs de travail et établissant des préconisations.

La pluridisciplinarité, dans sa richesse et sa diversité, permet le croisement des regards et la finesse de l'analyse. Elle permet également la mise à distance professionnelle nécessaire dans la relation éducative et/ou thérapeutique.

L'équipe travaille en collaboration avec les partenaires extérieurs, dans un partage d'informations respectant le cadre légal et réglementaire, permettant ainsi l'élaboration et la mise en place de projets spécifiques dans l'intérêt du jeune.

Enfin, **l'équipe pluridisciplinaire du Service ESCALE s'inscrit dans une dimension de bientraitance par :**

- o Le respect du jeune et de son histoire, de sa dignité et de singularité
- o Une manière d'être dans ses savoir-faire
- o Une écoute et un dialogue permanent
- o Un questionnement éthique

Afin de pouvoir renforcer les missions du Service ESCALE, un surveillant de nuit serait nécessaire, ainsi qu'une TISF dont les actions d'accompagnement du quotidien déchargerait l'équipe éducative tout en restant au plus proche des besoins des jeunes accompagnés et demandeurs.

Les partenariats réseaux

Afin de mener à bien ses missions, le Service ESCALE s'appuie sur le travail en partenariat-réseaux.

Il s'agit des organismes liés :

- Au logement (agences immobilières, Foyer de Jeunes Travailleurs...);
- Au soin (médecin, spécialistes, CMP, Réseau Santé, UECO, psychologues, Episode...);
- A l'insertion scolaire et professionnelle (lycées, écoles, GRETA, CFA, Mission Locale d'Insertion, CREF, pôle emploi...);
- A l'insertion sociale (différents organismes et associations...).

Il s'agit pour les professionnels de travailler avec ce partenariat et de diriger les jeunes accompagnés vers ce dernier, afin qu'ils puissent se créer eux-mêmes un réseau sur lequel s'appuyer et pouvoir accéder à une complète autonomie.

Le projet de l'équipe du Service ESCALE est de renforcer, voire de conventionner avec ce partenariat afin de pouvoir en améliorer l'efficacité, faciliter les échanges, élaborer des actions spécifiques visant la prise d'autonomie des jeunes accompagnés.

d. Projet d'unité
UNEVOR
(Unité d'Évaluation et d'Orientation)

Le public accueilli

Le Service UNEVOR a été mis en place et autorisé en juin 2017 par la Direction Enfance et Famille dans le cadre expérimental. Cette expérimentation a été prorogée jusqu'en décembre 2019, date à laquelle la Direction Enfance Famille a donné son accord pour une pérennisation de ce Service pour une prise en charge de 5 jeunes de 16 à 18 ans, en rupture de parcours et ayant besoin d'une mise à l'abri immédiate ou rapide.

Ce Service s'adresse à des adolescents rencontrant des difficultés dans un collectif et nécessitant un accompagnement soutenu, une prise en charge individualisée, rapprochée et quotidienne.

Les profils des jeunes accueillis et accompagnés sont des jeunes présentant des difficultés d'insertion sociale, en rupture de projet d'accueil, de projet scolaire et professionnel, de projet personnel.

Les mineurs pouvant bénéficier de ce dispositif sont des mineurs dont parcours chaotique a fait l'objet d'un ou plusieurs placements au Service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Ils ont souvent un lourd passé de carences éducatives graves, d'errance, voire de délinquance ou de troubles psychiatriques.

d. Projet d'unité

UNEVOR

(Unité d'Évaluation et d'Orientation)

Le travail avec les familles

Le travail avec les familles reste un point sensible. L'équipe des professionnels essaie de comprendre le fonctionnement du système familial et environnemental du jeune.

Cette analyse va lui permettre d'appréhender la relation de celui-ci avec sa famille et ses pairs.

Pour cela, des rencontres avec le jeune, sa famille, sont nécessaires, quand cela est possible. En effet, nombre de jeunes sont en rupture familiale, cela dès leur plus jeune âge. Certains jeunes ont fait l'objet d'un placement en institution (MECS...) ou en famille d'accueil, parfois pendant de nombreuses années.

Travailler avec les familles, c'est parfois, pour le jeune accueilli, une nouvelle confrontation, une souffrance ravivée. Cette souffrance est souvent partagée (jeune, famille, famille d'accueil) au regard de la séparation, de la rupture.

Ainsi, l'accueil à UNEVOR vient toujours après une rupture affective, relationnelle, sociale du jeune.

L'équipe va devoir alors travailler sur cette notion de perte, de rejet, d'abandon, de répétition dans l'histoire familiale. Ces moments de répétition peuvent engendrer une crise profonde.

Tout le travail de l'équipe va se faire dans le travail du lien du jeune à l'Autre, dans le travail sur ses sentiments, ses émotions, ses représentations, ses rancœurs, ses incompréhensions...

La fonction du psychologue prend alors toute sa place, tant auprès du jeune que de l'équipe. Travailler le lien, c'est aussi travailler l'affiliation, c'est-à-dire le lien symbolique qui relie le jeune à l'Autre dans sa construction identitaire.

La nature de l'offre de service et son organisation

Le Service UNEVOR offre une prise en charge de trois mois, sur du logement diffus et autonome (chambre en ville, Foyer de Jeunes Travailleurs, logement autonome...). Cette durée de trois mois n'est pas renouvelable.

Les objectifs du Service UNEVOR se déclinent de la manière suivante :

- **Accueillir**, sous contrat avec la Direction Enfance Famille, sur une durée de trois mois maximum ;
- **Evaluer** les potentiels mobilisables en termes de socialisation, de projet scolaire ou professionnel. Une évaluation globale de la situation du jeune est effectuée dès son arrivée sur le dispositif ;
- **Mettre en perspective** un projet d'autonomie en lien avec l'Agence départementale à l'origine de la demande de prise en charge ;
- **Construire** avec le mineur, ses représentants légaux et l'Agence départementale une orientation réalisable et durable à l'issue des trois mois ;
- **Mettre en œuvre** le projet du jeune, en lien avec l'Agence départementale, afin que ce projet soit opérationnel avant la fin de la prise en charge de trois mois.

Pour ce faire, le Service UNEVOR bénéficie d'une petite équipe de professionnels. Ses locaux sont mutualisés avec le Service Escalé.

Il s'agit d'une petite Villa comportant des bureaux et des pièces destinées à recevoir les jeunes en entretien individuel ou pour des actions collectives.

Les jeunes sont, quant à eux, hébergés en Foyer de Jeunes Travailleurs ou en chambres en ville.

L'admission répond à une procédure définie, tout comme la constitution du dossier d'admission du jeune.

d. Projet d'unité

UNEVOR

(Unité d'Évaluation et d'Orientation)

Les principes d'intervention

Les principes d'intervention du Service UNEVOR découlent directement de son offre de service et de son organisation.

L'accompagnement proposé par le Service UNEVOR se caractérise **par trois temps distincts :**

- **L'accueil**
- **L'évaluation**
- **L'orientation**

La prise en charge d'une durée de trois mois, non renouvelable, répond à ces trois temps dont certains sont superposables.

L'accompagnement proposé est un accompagnement soutenu, renforcé, journalier. Il s'effectue en lien permanent avec le travailleur social de l'Agence départementale, référente de la situation.

A l'issue des trois mois de prise en charge, c'est ce même travailleur social référent qui assure le relais et la mise en œuvre, dans ses modalités pratiques, de l'orientation vers l'éventuel lieu d'accueil ou dispositif préconisé par le Service UNEVOR.

Les trois mois de prise en charge s'inscrivent dans une temporalité définie qui constitue les fondamentaux de l'accompagnement proposé :

• **1er mois :**

- o Evaluation de la santé physique et psychique
- o Evaluation scolaire et/ou professionnelle
- o Evaluation administrative et sociale
- o Evaluation de la situation familiale

Il s'agit pour les professionnels de faire un bilan complet et de mesurer les points de vulnérabilités, le degré d'autonomie du jeune accompagné.

• 2ème mois :

Il se caractérise par l'élaboration et la mise en place du projet avec toutes les parties prenantes :

- o Le jeune
- o Sa famille
- o Le travailleurs social référent de l'Agence
- o Les acteurs partenaires

• 3ème mois :

Il est l'aboutissement du projet élaboré, la mise en œuvre de l'orientation proposée. Le Service UNEVOR accueille des jeunes émanant de l'ensemble du Département de l'Hérault. Les critères d'admission se fondent au regard des places disponibles et du profil du jeune.

Le temps de l'accueil est un temps très fort. Il est souvent un temps qui marque la poursuite de la prise en charge et de l'accompagnement.

Dans les 15 jours après son arrivée, un Document Individuel de Prise en Charge est élaboré. Ce document décline les éléments constitutifs à son admission, les objectifs visés, les moyens mis en œuvre.

Il est le préambule au Projet Personnalisé d'Accompagnement du jeune. C'est en cela qu'il constitue une « mise en projet » pour des jeunes accueillis souvent, précisément, en « rupture » de projet.

Cette rupture est souvent une rupture du lien social, du lien familial, du lien avec le milieu scolaire ou professionnel.

Elle constitue en soi une « rupture du sens » qui n'est pas sans conséquence sur le processus d'identification et la relation à l'Autre qu'elle vient entacher.

d. Projet d'unité

UNEVOR

(Unité d'Évaluation et d'Orientation)

L'**évaluation** s'inscrit tout au long des trois mois dédiés à l'accompagnement. L'accompagnement est une démarche dynamique et participative qui justifie des dispositifs d'écoute, de concertation, d'analyse et de négociation. Ces dispositifs favorisent une évaluation constante et évolutive des options envisagées au bénéfice du jeune accompagné.

La pertinence et l'efficacité de l'accompagnement relève de l'élaboration d'un projet coordonné, explicite et partagé, prenant en compte la complexité et la singularité de chaque situation.

Pour cela, au-delà des modalités pratiques de l'accompagnement (appréhension de la situation familiale, travail en co-référence, pluridisciplinarité de l'équipe, « regards croisés », mise en œuvre des « possibles » en termes d'insertion, l'accompagnement doit répondre à une visée et un sens donné.

Des temps de permanence en petits collectifs sont également mis en œuvre à raison de deux après-midis par semaine. L'une est dédiée à la notion d'insertion professionnelle avec pour visée la concrétisation d'un projet professionnel individualisé et en adéquation avec les potentialités du jeune. L'autre est dédiée à des ateliers thématiques (culture, cuisine, soin, sport...) dont l'objectif est de travailler la notion d'altérité, la relation aux pairs, l'insertion dans le tissu social, la thématique choisie avec les jeunes devant servir de médian à la relation éducative, à la construction de soi.

Enfin, l'**orientation** est la mise en œuvre, la concrétisation du projet élaboré. Elle se fait avec le jeune, sa famille, le travailleur social de l'Agence. Elle est précédée d'un entretien-bilan final avec le jeune qui permet de reprendre avec ce dernier son parcours et de cibler les points d'évolution et les difficultés persistantes.

Les professionnels et les compétences mobilisées

- 0,20 ETP psychologue
- 2,00 ETP éducateur spécialisé

NB – A ce jour, bien que pérennisé, le Service UNEVOR ne bénéficie pas de poste de chef de service dédié, mais de la mutualisation, en ce domaine, avec le Service Escalé.

Également – et afin de répondre aux besoins du Service – celui-ci peut faire appel à la Conseillère en Economie Sociale et Familiale du Service Escalé, pour conseils.

Il en est de même pour les fonctions supports et pour les prestations disponibles en interne (SOAE) et externe (SIEGE SOCIAL ADAGES).

Le Service UNEVOR, au regard des besoins du public accueilli, souhaite l'intervention d'un surveillant de nuit en sus des astreintes éducatives à ce jour mutualisées. Cette proposition a pour objectif la sécurisation du dispositif et l'accompagnement des jeunes dont les conduites à risque peuvent se manifester à tout moment et, notamment, dans les interfaces de nuit propices aux influences négatives, à la marginalisation, à l'isolement, aux conduites à risques.

Les principes d'intervention

Outre la Direction Enfance Famille et les Agences départementales, le Service UNEVOR a développé un partenariat-réseau au regard de ses missions.

Ainsi, les professionnels du Service UNEVOR sont en lien avec des services, des organisations, des associations... pour tous les volets de la prise en charge et de l'accompagnement du jeune :

Santé :

- Centre hospitalier
- UECO
- CMPP
- Episode
- Réseau santé
- Médecin référent du Dispositif MECS
- Médecins spécialistes libéraux
- Etc...

Scolarité et insertion professionnelle :

- Lycées
- Centres de formation
- Mission Locale d'Insertion
- PJJ
- Etc...

Vie sociale :

- Associations culturelles
- Clubs sportifs
- Partenaires divers
- Etc...

Il est à noter que les professionnels du Service UNEVOR ont pour projet de développer ce partenariat, voire de le formaliser sous forme de conventions.

Humainement engagée

3. Bilan du précédent projet d'établissement (objectif par objectif)

Les orientations stratégiques du précédent projet d'établissement étaient les suivantes :

- L'élaboration du projet d'établissement en lien avec les orientations des politiques sociales concernant le champ de la Protection de l'Enfance, le schéma départemental, les besoins repérés du secteur ;
- Le développement des droits des usagers en termes de formalisation : information, participation, recours, la finalité visée en permanence étant de promouvoir les droits et les responsabilités de chaque personne ;
- La formalisation des pratiques professionnelles et leur déclinaison en termes de lisibilité, de traçabilité et de mesure d'efficacité ;
- La mutualisation des moyens et le partage des expériences par la mise en place d'instances et d'actions transversales ;
- La mise en place de partenariats opérationnels visant le renforcement des collaborations et la qualité du service rendu ;
- L'investigation de champs connexes au secteur de la protection de l'enfance, tels le champ de l'insertion sociale, le champ de l'insertion scolaire et professionnelle, le champ de la santé, le champ du soutien à la parentalité ;
- Le projet architectural visant des projets d'extension et de diversification des missions ;
- L'accompagnement des salariés en termes de parcours, de compétences, de santé au travail dans le cadre d'une politique des ressources humaines s'appuyant sur des principes d'engagement, de responsabilité et de juste équilibre ;

-
- Le développement des références théoriques diversifiées permettant une approche tout à la fois globale et singulière des problématiques rencontrées et un travail d'observation et d'analyse favorisant la compréhension des situations complexes, dans un souci éthique permanent et une adaptation des postures et pratiques professionnelles ;
 - La poursuite d'une démarche d'évaluation dynamique, participative et pérenne favorable à l'amélioration des pratiques professionnelles, à la mise en place d'actions innovantes, au développement d'une politique de qualité de service et à l'engagement professionnel responsable.

Ces orientations stratégiques ont fait l'objet d'un plan dont les actions sont :

- Soit achevées ;
- Soit en cours ;
- Soit non encore engagées

Elles font, en conséquence, l'objet d'une reprise dans les nouvelles orientations stratégiques du Dispositif MECS et le plan d'action qui en découle.

4. Orientations stratégiques

du projet d'établissement 2021-2025 en cohérence avec le projet associatif

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Fiches actions
<p>1 INNOVATION ET DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE SERVICE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réponse à un appel à projet (en termes de scolarité, insertion professionnelle, accès aux droits) - Réponse à un appel à projet dans le cadre du Contrat Ville de Béziers - Projet de semiautonomie pour la Villa Lo Sosten - Projet d'une action innovante pour la Villa d'Oc (création d'un espace d'écoute et de parole spécifique en vue de renforcer le lien parents-enfants : l'« Espace Zen » - Amélioration de la synergie entre établissements et services de l'Adages et Pôle Protection de l'Enfance (participation au Pôle PPP, formations mutualisées, projets partagés, mutualisation des moyens) 	<p>N°</p>
<p>2 RENFORCEMENT DU DROIT DES USAGERS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réactualiser le CVS dans sa composition et améliorer son fonctionnement • Actualisation du livret d'accueil du Dispositif MECS avec fiches dédiées par Villa/Service • Amélioration des outils de la loi 2002 (création de livrets pour enfants – amélioration de la formalisation et de la traçabilité des DIPC/contrats de séjour et PPA) • Numérisation du dossier de l'usager 	
<p>3 DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS OPERATIONNELS</p>	<p>Développer et formaliser les partenariats opérationnels (en termes de santé, de scolarité, d'insertion professionnelle et sociale, d'actions de prévention...)</p>	
<p>4 RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une stratégie de communication interne partagée • Développer les actions de communication en externe • Renforcer les liens collaboratifs avec les organismes de tutelles (Magistrats pour Enfants DEF/Agences) • Poursuite des entretiens professionnels • Montée en compétences/formation • Mise en place d'une GPEC en lien avec les besoins repérés (mise en synergie) • Actualisation des fiches de fonction • Maintien des groupes d'analyse des pratiques professionnelles • Accompagnement des professionnels sur le passage au dossier informatisé 	
<p>5 ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les entretiens professionnels - Viser une montée en compétences des professionnels (formations ciblées) au regard des besoins repérés - Maintenir les groupes d'analyse des pratiques professionnelles - Accompagner les professionnels dans le passage au dossier informatisé 	
<p>6 RENFORCER LA SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la culture de la prévention et de la gestion des risques - Mettre en place une procédure EI/EIG à partir du GU - Veiller à la sécurité informatique 	

5. Méthodologie

d'élaboration du nouveau projet d'établissement

Le présent projet d'établissement a fait l'objet de groupes de travail pour chaque unité et/ou service du Dispositif MECS, constitués de l'ensemble des professionnels.

Cette méthodologie participative a permis des échanges intéressants, sous forme de brainstorming, ce qui a permis la circulation de la parole et la participation de tous.

Les notes ont fait l'objet d'une écriture plus littéraire, relayée par les chefs de service, garants de leur projet de structure ou service.



ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT D'ANIMATION & GESTION D'ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS

www.adages.net

SIEGE SOCIAL

1925, rue Saint Priest
34 090 Montpellier

Tel : 04 67 10 40 00